

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/65 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE
POUR LES RESTAURANTS PERISCOLAIRES, EXTRA-SCOLAIRES ET LES STRUCTURES MULTI-
ACCUEILS DE LA PETITE ENFANCE**

Vu les articles R 2123-1, R 2123-2, R 2123-7 et R2131-14 relatifs aux marchés ayant pour objet un service social du Code de la Commande publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en Commission ;

Considérant que les restaurants périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance sont aujourd'hui fournis par la société SHCB dans le cadre d'un marché arrivant à échéance le 31 août 2026 et qu'il est donc nécessaire de le relancer ;

Considérant qu'une consultation allotie en deux lots a été publiée le jeudi 26 mars 2026 ;

Considérant que le cahier des charges et le bordereau des prix unitaires ont été particulièrement détaillés afin de permettre à la collectivité de choisir la solution la plus adaptée à ses objectifs qualitatifs et ses impératifs budgétaires, compte-tenu des évolutions en matière de réglementations applicable à la restauration collective ainsi que le contexte économique actuel ;

Considérant que ce marché est passé pour une durée de 2 ans reconductibles 2 fois 1 an ou pour un maximum de commande 4 400 000 € HT pour le lot n°1 et 280 000 € HT pour le lot n°2 sur la durée totale du marché ;

Considérant que 4 sociétés ont déposés un pli :

- DESIE en groupement avec LA POSTE
- RESTAURATION POUR COLLECTIVITE
- SHCB
- SOGERES

Considérant qu'afin d'apprécier les offres, la répartition de la notation a été la suivante pour les deux lots :

- Le prix pour 45 points sur 100
- La qualité dans la l'assiette pour 25 points sur 100
- La qualité du service pour 20 points sur 100
- Les mesures prises en faveur du développement durable pour 10 points sur 100

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par la société ARBEA CONSEIL en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage qui propose le classement suivant pour le lot n°1 :

1. SHCB
2. SOGERES
3. RESTAURATION POUR COLLECTIVITE
4. DESIE

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par la société ARBEA CONSEIL en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage qui propose le classement suivant pour le lot n°2 :

1. SHCB
2. SOGERES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants périscolaires et extrascolaires à la société SHCB,
- **ATTRIBUE** le lot n°2 Fourniture de repas pour les structures multi-accueil de la petite enfance à la société SHCB,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

